

# Membres

La société est composée de :

**MEMBRES ACTIFS** Les membres actifs sont ceux qui prennent part comme exécutants aux activités de la société, soit ceux qui ont été admis dans la société. Pour être admis comme membre actif, il faut :

- posséder les connaissances musicales suffisantes
- adresser une demande au président, après avoir pris connaissance des statuts
- obtenir la majorité des voix de l'assemblée générale Les mineurs devront être autorisés par écrit par leurs parents ou leurs représentants légaux qui répondront pour eux vis-à-vis de la société.

## MEMBRES D'HONNEUR

Le titre de membre d'honneur est décerné par l'assemblée générale à tout membre actif qui atteint 35 ans de sociétariat ou à toute personne qui a marqué de manière exceptionnelle son attachement à la société, ce sur préavis du comité. **COMITE** La société est administrée par un comité composé de cinq à sept membres nommés pour deux ans par l'assemblée générale et rééligibles. **COMMISSION**

## MUSICALE

La Commission musicale est nommée par l'assemblée générale. Elle se compose de 5 membres : le directeur, le sous-directeur et un membre du comité en font partie d'office, les deux autres membres seront choisis en dehors du comité. Elle désigne elle-même son président.

Ses tâches sont les suivantes :

- le choix des morceaux et élaboration des programmes des concerts- l'établissement du programme des répétitions
- la surveillance du cours d'élèves